

1. Présentation du Centre Culturel Régional de Dinant
 2. Décret des Centres culturels – C.C.D. – Action culturelle intensifiée : engagement et décision
 3. Fabrique d'église de Nettinne – Compte 2022 - Tutelle
 4. Fabrique d'église de Heure – Compte 2022 - Tutelle
 5. Fabrique d'église de Noiseux – Compte 2022 - Tutelle
 6. Assemblée générale d'IMAJE – Ordre du jour
 7. Assemblée générale de la Terrienne du Crédit social
 8. Assemblée générale d'INASEP– Ordre du jour
 9. Assemblée générale d'ORES ASSETS – Ordre du jour
 10. Assemblée générale d'IDEFIN – Ordre du jour
 11. Assemblée générale du BEP – Ordre du jour
 12. Assemblée générale du BEP Environnement – Ordre du jour
 13. Assemblée générale du BEP Expansion économique – Ordre du jour
 14. Assemblée générale du BEP Crématorium – Ordre du jour
 15. Assemblée générale de l'AIEC – Ordre du jour
 16. Enlèvement et traitement des déchets – Etablissement du coût-vérité - Révision
 17. Approbation du Compte communal 2022
 18. Octroi de subsides aux associations
 19. Plan Habitat permanent – Antenne sociale et Chef de projet – Rapport d'activité, état des lieux et programme
 20. Patrimoine – Cimetière de Sinsin – Rétrocession de concession
 21. Patrimoine - Heure rue des Sorbiers - modification de voirie et incorporation dans la voirie communale - suppression d'une partie du sentier n°49
 22. Patrimoine – Nettinne - Place de l'Eglise - demande de modification de voirie
 23. Règlement complémentaire de roulage – Waillet – Signalisation
 24. Travaux de voirie - Enrobeur projeteur - Approbation des conditions
 25. Programme Communal de Développement rural – convention- Réalisation – Maison de village de Nettinne
 26. Travaux de réhabilitation de la Maison de village de Nettinne - Approbation des conditions et du mode de passation
 27. Rapport annuel de rémunération à destination des services régionaux
 28. Information – Décision de la tutelle
- A HUIS CLOS**
29. Enseignement maternel -Emploi définitivement vacant à raison de 13 périodes de cours – Nomination
 30. Enseignement maternel - Emploi définitivement vacant à raison de 13 périodes de cours – Nomination.